

## Résumé de la politique

### Obtenir de l'aide pour payer les soins de santé.

Nous disposons d'un programme d'aide financière pour vous aider à payer les soins dont vous avez besoin.

### Qu'est-ce qu'un programme d'aide financière?

Nous offrons une aide financière aux personnes qui n'ont pas d'assurance. Nous offrons également une assistance aux personnes qui ont une assurance mais qui sont confrontées à des dépenses qu'elles ne peuvent pas assumer. Le programme peut être utilisé pour les soins continus et les urgences. Les soins doivent être médicalement nécessaires à votre santé pour que l'aide soit approuvée.

### Qui peut bénéficier d'une aide financière?

Pour vous qualifier :

- **L'éligibilité est basée sur le revenu et les actifs;** consultez la demande pour les documents nécessaires.
- **Vous devez être un « résident du Vermont »** – Cela inclut les étudiants, les personnes employées au Vermont, les immigrants sans papiers, les personnes qui vivent au Vermont mais qui n'ont pas de logement stable. Cela n'inclut pas les visiteurs ou les voyageurs, à moins que les soins ne soient urgents.
- **Vos revenus doivent être inférieurs au plafond.** Il existe différents plafonds de revenus pour les soins gratuits et à bas prix. Consultez les tableaux.
- **Vos ressources « liquides » doivent être inférieures à la limite.** Il s'agit de l'argent liquide, des comptes de chèques et d'épargne, etc. (Votre résidence principale, votre voiture et vos comptes de retraite ne sont pas pris en compte).

### Limites de revenus

Trouvez la taille de votre ménage et votre revenu dans les tableaux ci-dessous. Pour la plupart des gens, la taille de votre ménage correspond aux

personnes figurant sur votre déclaration d'impôts. Si vous gagnez trop d'argent pour bénéficier de soins gratuits, vous pouvez peut-être prétendre à des soins à faible coût.

### Soins gratuits

Vous pourriez bénéficier de **soins gratuits** (payez 0 \$) si le revenu de votre ménage est inférieur à 250 % du niveau de pauvreté fédéral (**Federal Poverty Level, FPL**). En 2024, vos revenus devront être inférieurs à :

Taille du ménage	Revenu maximal
1 personne	37 650 \$
2 personnes	51 100 \$
3 personnes	64 550 \$
4 personnes	78 000 \$
5 personnes	91 450 \$
6 personnes	104 900 \$
7 personnes	118 350 \$
8 personnes	131 800 \$

### Soins à faible coût

Si le revenu de votre ménage est inférieur à 400 % du niveau de pauvreté fédéral (**FPL**), vous pouvez bénéficier d'une réduction de 75 %. En 2024, votre revenu devra être inférieur à :

Taille du ménage	Revenu maximal
1 personne	60 240 \$
2 personnes	81 760 \$
3 personnes	103 280 \$
4 personnes	124 800 \$
5 personnes	146 320 \$
6 personnes	167 840 \$
7 personnes	189 360 \$
8 personnes	210 880 \$

### Soins en cas de catastrophe

Renseignez-vous sur les soins en cas de catastrophe (blessure ou maladie grave) si vous devez beaucoup d'argent à l'hôpital, mais que vos revenus sont trop élevés pour que vous puissiez bénéficier de soins gratuits ou à bas prix. Ce type d'aide est disponible pour les patients dont le solde est supérieur à 20 % du revenu annuel du ménage. **Nous pouvons vous aider à déterminer si vous êtes éligible.**

*Plus d'informations au verso*

## **Services couverts**

- Services médicaux d'urgence fournis dans une salle d'urgence;
- Services urgents pour une affection qui, si elle n'est pas traitée rapidement, entraînerait un changement préjudiciable de l'état de santé d'une personne;
- Services facultatifs médicalement nécessaires

## **Services NON couverts**

- Services esthétiques/plastiques
- Services d'infertilité/de fertilité
- Soins facultatifs non médicalement nécessaires
- Recherche/Services expérimentaux
- Soins aux patients internationaux, sauf si le service est fourni dans une salle d'urgence; il s'agit de visiteurs et non de résidents.
- Services rendus à Apple Tree Bay

## **Comment faire une demande**

Vous pouvez faire votre demande avant ou après avoir bénéficié de services médicaux. Si vous faites votre demande après avoir bénéficié des services, vous devez le faire dans l'année qui suit la réception de la première facture.

### **Suivez les étapes suivantes :**

- 1. Obtenez un formulaire de demande gratuit.**
  - En personne : Inscription
  - En ligne : [Financialcounseling@cvmc.org](mailto:Financialcounseling@cvmc.org)
  - Téléphone : Composez le 802 639-2719
- 2. Remplissez le formulaire de demande.** Ne laissez PAS de sections en blanc. Incluez les documents justificatifs indiqués dans la demande.
- 3. Remettez ou envoyez-nous votre demande complète.**
  - Déposez-la à l'adresse suivante : CVMC Registration or Financial Services, 3 Home Farmway, Montpelier VT 05602
  - Envoyez-la à l'adresse suivante :  
Attn: Financial Clearance  
Central Vermont Medical Center  
PO Box 547  
Barre, VT 05641-9902

## **Que se passe-t-il ensuite?**

Vous recevrez une lettre de notre part dans les 30 prochains jours. Elle indiquera si votre demande a été approuvée, refusée ou si vous devez envoyer des informations complémentaires.

Si votre demande est refusée, vous pouvez faire appel de la décision. Les demandes d'appel doivent être envoyées par écrit au spécialiste de l'assistance financière aux patients dans les 60 jours suivant le refus de la demande et doivent inclure le motif de l'appel.

## **Comment obtenir de l'aide pour remplir le formulaire de demande?**

- **Visitez notre bureau de consultation financière** : 3 Home Farmway, Montpelier VT 05602
- **APPELEZ** : 802 847-8000

## **Soutien linguistique gratuit**

Nous offrons une aide gratuite aux personnes qui ont des besoins en matière de communication ou de langue. Nous pouvons également aider les personnes qui ont besoin de ces informations de différentes manières. Pour les interprètes et de l'aide à la traduction 802 847-8899.

## **Plus d'informations**

### **Qui accepte l'aide financière?**

Tous les fournisseurs de services ne sont pas couverts par notre politique d'aide financière. Consultez notre liste ici : [Financial Assistance \(cvmc.org\)](http://Financial Assistance (cvmc.org)). Vous pouvez également vous renseigner sur votre médecin.

### **Lire la politique complète**

Il s'agit d'un résumé en langage clair de notre politique d'aide financière. Notre politique complète se trouve ici : [Financial Assistance \(cvmc.org\)](http://Financial Assistance (cvmc.org))

## **Non-discrimination**

Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'état civil, la religion, l'ascendance, l'origine nationale, la citoyenneté, le statut d'immigrant, la langue maternelle, le handicap, l'état de santé ou l'information génétique.